

C O M M U N I C A T I O N

Acquisition de terrain en provenance de la parcelle RF No 812, au lieu dit « Les Monnaies », propriété de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Suite au préavis No 10/2013 relatif à la demande d'autorisation pour la vente de la parcelle communale RF No 812, sise au lieu dit « Les Monnaies » en faveur de l'ECA, la commune a procédé à la vente de ce bien-fonds à l'ECA pour un montant total de CHF 711'400.00, soit 3'557 m² au prix de CHF 200.00/m².

Pour rappel, cette vente a été conditionnée au fait qu'une fois la construction du nouveau bâtiment terminée, l'ECA s'engage à mettre à disposition de la commune, gratuitement (hormis les charges inhérentes à son utilisation) un local en sous-sol d'une surface approximative de 120 m², partagée en deux, comprenant un coin cuisine et des WC, ainsi qu'un espace extérieur restant à définir.

Lors de la présentation du projet des futurs bâtiments, il a été constaté que la sortie du parking envisagé débouchait à l'endroit le plus étroit de la route des Monnaies.

Aussi au vu du développement de cette zone et dans le but de maintenir la largeur de la route sur toute sa longueur en vue de la réalisation ultérieure d'un trottoir ou du marquage d'une bande longitudinale devant les futurs immeubles, la municipalité a décidé de racheter, au prix de CHF 200.00 le m², une bande de terrain de 154 m² en provenant de la parcelle propriété de l'ECA.

La municipalité.